

## **Compte-rendu de Conseil Municipal du 15 mars 2010**

L'an deux mille dix, le quinze mars, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François GANTIER, Maire.

Etaient présents :

François GANTIER, Didier CRÉTOT, Claude SEUVREY, Agnès BAUGÉ, Nadine MAROLLEAU, Marysanne RENOUF, Joël DECTOT, Yves BILTERYST, Patrice VECCHIARELLI, Michel HERVIEU, Brigitte RAMETTE, Claire MOURAUD, Véronique MITATRE, Cléfan RYCINA, Jean-Louis LEBON, Julian DAILLIET, Jocelyne DUCHESNE, Corinne SEIXAS, Thérèse SERPENTINI, Damiens ECHALARD, Joël TOUPET, Jean-Luc TANQUEREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

Angélique GLATIGNY

Absents excusés :

Patrik WATEL

Isabelle AMIARD

Nathalie BÉNÉ

Pouvoirs :

Patrik WATEL à Nadine MAROLLEAU

Isabelle AMIARD à Claude SEUVREY

Monsieur Julian DAILLIET a été élu secrétaire.

Les conseillers municipaux sont tous en possession des écritures comptables qui leur sont soumises à approbation.

### **I - Vote du Compte de Gestion 2009**

Etabli par le Trésorier Principal en parallèle avec la comptabilité de la Commune, il retrace les opérations budgétaires en dépense et en recette selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale et un bilan comptable. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **II - Vote du Compte d'Administratif 2009**

Comme la loi l'exige, en l'absence de Monsieur le Maire, Madame Marysanne RENOUF, doyenne des conseillers municipaux, présente à l'assemblée le compte administratif qui se solde par un excédent de fonctionnement cumulé de 570 874,47 € et un déficit d'investissement cumulé de 227 156,48 €. Il est approuvé à l'unanimité

### **III - Vote du Budget Primitif 2010**

Après un long travail de toutes les commissions, chacune dans leur domaine, le budget a été étudié en réunion préparatoire.

Madame Joëlle GAUDISSARD, Directeur Général des Services, souligne les chiffres les plus importants :

### **BUDGET 2010**

#### **Résultat de l'exercice 2009**

<b><u>Excédent de fonctionnement :</u></b>	<b><u>277 929,99</u></b>
<b><u>Déficit d'investissement :</u></b>	<b><u>53 728,60</u></b>

#### **Résultats cumulés**

<b><u>Excédent de fonctionnement :</u></b>	<b><u>570 874 ,47</u></b>
<b><u>Déficit d'investissement :</u></b>	<b><u>227 156 ?48</u></b>

**De l'excédent de fonctionnement cumulé, un virement de 300 000,00 € ira alimenter le compte 1068 de la section investissement pour l'autofinancement.**

### **Section de fonctionnement**

#### **DEPENSES**

011 Charges à caractère général	678 081,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 212 400,00
65 Autres charges de gestion courante	700 927,00
dont :	
Service incendie	97 813,00
Syndicat des collègues	36 059,00
S.A.V.ITON	4 624,00
S.I.V.U CAP NORD EST	38 821,00
Caisse des écoles	100 000,00
Centre Communal d'Action Sociale	105 000,00
Subvention diverses	240 000,00
66 Charges financières	265 317,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
023 Virement section d'investissement	443 107,05
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	69 618,95

<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 370 451,00</u></b>
---------------------	----------------------------

#### **RECETTES**

013 Atténuation de charges	15 000,00
70 Produits des services	20 405,00
73 Impôts et taxes	2 313 001,00
74 Dotations, participations	677 170,00
75 Autres produits de gestion courante	49 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	25 000,00
Total	3 074 576,53
R 002 Résultat reporté	270 874,47
<b>TOTAL</b>	<b>3 370 451,00</b>

Monsieur le Maire fait un rappel des principaux projets d'investissement :

- effacement, enfouissement et rénovation du réseau d'éclairage public de la rue de la Friche Patey (= 36 000 €)
- rénovation du nouveau cimetière, deuxième tranche de travaux columbarium (maçonnerie + plomberie (= 32000 €)
- à la Maladrerie, portes accès grande salle + renfort charpente, mise en place d'un clapet pour chauffage grande salle (= 11 000 €)
- fourniture et pose réservoir d'eaux pluviales à l'atelier municipal (= 10500 €)
- remise en état sol du Centre d'Activités Communales (salles Lino Ventura, Boris Vian) (= 14 700 €)
- travaux de construction du nouveau Relais Parents Assistantes Maternelles, tranche 2010 (= 379 000,00 €)
- aménagement sécurité Avenue face au groupe scolaire (100 000,00 €)
- restructuration des sanitaires (= 26 000,00 €)

### Section d'investissement

#### DEPENSES

Opérations financières	
16 Remboursement de la dette	217 479,52
27 (prêt)	7 500,00
189 Eclairage public	36 000,00
190 Travaux mairie	6 500,00
192 Acquisition matériel de mairie	6 500,00
193 Travaux de bâtiments	511 218,00
194 Programme de VRD	300 000,00
197 Acquisition de matériel école	4 100,00
198 Acquisition de matériel incendie	2 200,00
199 Acquisition de matériel divers	25 750,00
201 Travaux école	26 953,00
Total	1 144 200,52
Reste à réaliser 2009	71 743,73
Déficit 2008	170 204,75
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 149,00</b>

#### RECETTES

Opérations financières

1068 : Excédent pour autofinancement	300 000,00
10222 : Fonds de compensation de la T.V.A	83 621,00
10223 : Taxe locale d'équipement	9 000,00
16 : Emprunt	76 000,00
211 : Vente de terrain	22 000,00
274 : Prêts	7 500,00
28 : Amortissement	65 248,95
4817 : Pénalités de renégociation	4 370,00
021 : Virement de la section de fonctionnement	443 107,05
193 : Subvention concernant le nouveau cimetière, le R.P.A.M, la Maladrerie et le Groupe scolaire	348 310,00
194 : Subvention au titre des amendes de police concernant la création des passages surélevés Avenue Aristide Briand	12 200,00
Restes à réaliser 2009	14 792,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 149,00</b>

Comme il se doit, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 381 100 euros et le budget d'investissement à 1 015 610 euros.

#### **IV - Rue de la Friche Patey – Effacement des réseaux EDF, France Télécom et mise en place de l'Eclairage Public – Convention avec le SIEGE**

Pour la construction du CTEU sur le territoire de Gravigny, Monsieur le Maire rappelle que le passage des canalisations de transfert des effluents venant d'Evreux se fera par la rue d'Argence et la rue de la Friche Patey. Pour ce faire, il a été demandé au SIEGE d'inscrire dans son programme 2010 les travaux d'effacement de réseaux basse tension et France Télécom ainsi que la rénovation de l'éclairage public de cette voie.

Le Conseil Municipal adopte le projet discuté avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) ci-dessous :

- Effacement du réseau électrique : travaux estimés à 104 000 € TTC, participation financière de la commune 20 % du coût réel HT des travaux, soit **17 391.30 €**.
- Effacement du réseau téléphonique : travaux estimés à 17 000 € TTC, la participation financière de la Commune est de 60 % du coût réel HT auquel il faut rajouter la TVA, soit un total de **11 314.37 €**.
- Réalisation des travaux d'éclairage public estimés à 47 000 € TTC, la participation financière de la commune s'élève à 20 % du coût réel HT des travaux et est estimée à **7 859.53 €**.

#### **V - Rue de la Friche Patey – Effacement des réseaux EDF, France Télécom et mise en place de l'Eclairage Public – Demande de Fonds de Concours auprès du Grand Evreux Agglomération**

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux restant à la charge de la Commune dans le cadre de l'effacement des réseaux EDF, France Télécom et de la mise en place de l'éclairage public Rue de la Friche Patey est d'environ 36 000 €.

Ces travaux étant exécutés dans le cadre de la construction du Centre de Traitement des Eaux Usées, il semble possible que le Grand Evreux Agglomération participe au financement à hauteur de 50 % de la dépense communale par le biais des Fonds de Concours.

Par conséquent, avec l'accord du Conseil Municipal il sera demandé un fonds de concours d'un montant estimé à 18 000 €.

## **VI - Aménagement du Columbarium – 2<sup>ème</sup> tranche – Demande de fonds de concours auprès du Grand Evreux Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménagement du site cinéraire comprend la création de cavurnes, l'agrandissement du columbarium, la remise en état du jardin cinéraire, la réfection des allées et la création d'un nouvel ossuaire.

Une première tranche a été réalisée en 2009. Pour l'année 2010, la commission Cadre de Vie et Environnement propose une deuxième tranche d'aménagement qui comprend :

- Fourniture et pose de deux columbariums de 9 cases ;
- Mise en place d'une bordure en granit rose ;
- La réalisation d'une finition en béton lavé.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 15 940.00 € HT.

Il est proposé également un aménagement paysager du columbarium et du jardin du souvenir estimé à 10 138.19 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter le Grand Evreux Agglomération pour l'obtention d'un fonds de Concours correspondant à 50 % de la dépense restant à la charge de la Commune.

## **VII – Rapport annuel (2008) sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés :**

Monsieur le Maire commente ce rapport dans ses grandes lignes.

Depuis 2000, c'est le Grand Evreux Agglomération qui assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, notamment l'exploitation des déchèteries. Depuis octobre 2002, le SETOM prend en charge le traitement sur place ou réachemine les déchets ainsi collectés.

En augmentation depuis 2005, le tonnage global des déchets collectés baisse pour la première fois en 2008 tandis que la collecte de déchets par apport volontaire stagne et la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques est en forte augmentation.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il n'est plus fait appel à la sous-traitance. Les jours de collecte ont changé :

Sur l'Avenue Aristide Briand, Chemin des Armalots, le Buisson de Fauville et la Censurière :  
Le mardi : les déchets ménagers

Le vendredi : les déchets ménagers et les déchets à destination du tri sélectif (bacs ou sacs bleus)

Dans les autres rues :

Le lundi : les déchets ménagers

Le jeudi : les déchets ménagers et les déchets à destination du tri sélectif (bacs ou sacs bleus)

Pour toutes les autres rues de Gravigny :

Le mercredi, depuis la première semaine de mars à la dernière semaine de décembre : les déchets verts.

Gravigny est collecté deux fois par semaine pour les ordures ménagères, une fois par semaine pour les déchets d'emballage et pour les déchets verts. Les encombrants sont collectés une fois par semestre.

### **VIII- Règlement d'occupation de la Maladrerie :**

Les travaux d'aménagement réalisés à la Maladrerie Saint-Nicolas permettent une ouverture au public de la grande salle.

Compte tenu du prestige du lieu, un règlement intérieur de location a été établi et un contrat sera signé entre le locataire et la Ville de Gravigny. Il est distribué un exemplaire à chacun des membres de l'assemblée.

Conformément au souhait du Conseil Municipal, l'occupation de cette salle sera partagée entre les activités culturelles et les locations à titre privé (familles ou entreprises).

L'occupation pour des manifestations culturelles sera gratuite et limitée à 15 week-ends par an pour les associations gravignaises.

Pour les associations hors Gravigny :

- Exposition non lucrative (pas de vente) = 100 €
- Exposition lucrative (vente) = 150 €

Location à titre privé (familles ou entreprises) :

	Habitants de Gravigny	Hors Commune
Week-end	1 000 €	1 500 €
Samedi ou dimanche ou jour férié	600 €	1 000 €
Vin d'honneur (samedi-dimanche ou jours fériés)	200 €	500 €
Jour de la semaine	150 €	250 €
Jour de la semaine (administration)	100 €	100 €

Un acompte de 30 % du montant de la location sera demandé dès la signature du contrat de location et encaissé par la Trésorerie Municipale et une caution chèque de 500 € sera réclamé pour toute location. Une assurance devra être souscrite.

Mise à disposition :

Salle d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> d'une capacité d'accueil de 180 personnes debout et 130 assises ;

Cuisine équipée d'une chambre froide, congélateur de 400 l, deux tables de travail en inox et évier double bac pour la vaisselle ;

2 WC dont un pour handicapés avec 3 lavabos ;

Nombre de tables : 17 tables rondes de 152 cm de diamètre pour 8 personnes et 3 rectangulaires pour 10 personnes

Nombre de chaises : 130

3 chariots pour sac poubelle

3 portants pour les vestiaires

Une procédure de candidature sera à respecter. Les préinscriptions s'établissent par courrier adressé à Monsieur le Maire au moins deux mois avant l'évènement.

La séance est levée à 20h40.